

gouttes, je seroys d'advis que eussiez par vœux solennelz, par prières et observations vostre recours à la divine Maiesté, implorant par vostre avocat et intercesseur envers icelle celui des Saintz, auquel les tormentés par les gouttes ont leur adresse pour estre par cy après délivrés de ceste vexation, non moins doloieuse que pernitiouse à vostre ville, laquelle si n'est de vous évitée s'escolera entre vous (comme chancre) qui rendra vostre ville odieuse à Dieu, à vostre Roy, à vos seigneurs, à la noblesse, à tous catholiques et vous privera seulement du commerce et société de toutes personnes de bien et d'honneur.

